

PAR COURRIEL

Le 4 août 2025

**N/Réf. : 29366**

**Objet : Demande d'accès aux documents – Décision**

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 26 juin 2025, telle que précisée le 14 juillet dernier, visant à obtenir les renseignements ci-dessous.

*Concernant la catégorie des gens d'affaires :*

- 1. Pour l'année 2024, le nombre de personnes sélectionnées par le Québec;*
- 2. Pour l'année 2024, le nombre de personnes immigrantes admises au Québec;*
- 3. Pour les années 2019 à 2024, le nombre et la proportion d'admissions régulières de personnes immigrantes, ventilés par sous-catégorie (entrepreneurs, travailleurs autonomes, investisseurs) et par nationalité;*
- 4. Pour les années 2019 à 2024, le nombre et la proportion d'admissions de personnes immigrantes hors des cibles régulières, ventilés par sous-catégorie (entrepreneurs, travailleurs autonomes, investisseurs) et par nationalité.*

À cet égard, en ce qui concerne le point 1 de votre demande, nous vous transmettons les renseignements demandés et détenus par le Ministère. Concernant le point 2, conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) (en annexe), il vous est possible de consulter les données préliminaires diffusées à la page 9 du [Recueil de statistiques sur l'immigration permanente au Québec pour la période 2020-2024](#). Notez que la production des données finales est prévue pour l'hiver 2026.

Finalement, en ce qui concerne les ventilations demandées aux points 3 et 4, celles-ci nécessiteraient la modification ou la création d'une programmation informatique. Or, selon les dispositions de l'article 15 de la Loi (en annexe), le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante : [www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/](http://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/).

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

*Originale signée par :*

Tabita Nicolaica  
Responsable de l'accès aux  
documents et de la protection  
des renseignements personnels

p. j.

**Tableau 1**

**Nombre de Certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés à des personnes sélectionnées (personnes requérantes principales et personnes à charge) dans la catégorie d'immigration des gens d'affaires en 2024**

| Sous-catégorie                       | Nombre     |
|--------------------------------------|------------|
| Entrepreneurs                        | 22         |
| Investisseurs Travailleurs autonomes | 43         |
|                                      | 70         |
| <b>Total – Gens d'affaires</b>       | <b>135</b> |

**Source :** Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la statistique et de l'information de gestion.

**Date d'extraction :** 23 juillet 2025